

COMMISSIE VOOR DE FINANCIËN  
EN DE BEGROTING

COMMISSION DES FINANCES ET  
DU BUDGET

van

du

DINSDAG 19 JULI 2016

MARDI 19 JUILLET 2016

Voormiddag

Matin

De openbare commissievergadering wordt geopend om 10.09 uur en voorgezeten door de heer Eric Van Rompuy.

La réunion publique de commission est ouverte à 10.09 heures et présidée par M. Eric Van Rompuy.

**01** Questions jointes de

- M. Benoît Piedboeuf au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les travaux de rénovation du Conservatoire de Bruxelles" (n° 10646)

- Mme Nele Lijnen au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la situation dans laquelle se trouve le bâtiment du Conservatoire royal de Bruxelles" (n° 11558)

- Mme Stéphanie Thoron au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les avancées dans le dossier du Conservatoire royal de Bruxelles" (n° 13020)

**01** Samengevoegde vragen van

- de heer Benoît Piedboeuf aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de renovatiewerken aan het Conservatorium van Brussel" (nr. 10646)

- mevrouw Nele Lijnen aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de toestand waarin het gebouw van het Koninklijk Conservatorium van Brussel zich bevindt" (nr. 11558)

- mevrouw Stéphanie Thoron aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de vooruitgang in het dossier van het Koninklijk Conservatorium Brussel" (nr. 13020)

**01.01** Benoît Piedboeuf (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, lorsque, au mois de janvier, je suis allé voir et écouter le mari de la ministre Marghem diriger l'orchestre des jeunes au Conservatoire de Bruxelles, le concert avait été précédé d'un concert de canons à chaleur, canons éteints dès le début du concert pour permettre au public d'entendre l'orchestre. Le froid a, par la suite, pris le relais. Je suis un baroudeur qui préfère cependant la musique classique à la musique militaire.

Il paraîtrait que cette situation est due à un problème d'organisation entre les différents gouvernements devant intervenir et qu'en conséquence, le dossier n'avance pas. Je ne vous en impute pas la responsabilité mais il semblerait qu'il y ait donc un problème d'organisation aux niveaux financier et juridique.

Le dossier a-t-il avancé? Le blocage est-il levé? Les travaux prévus pour 2016 vont-ils pouvoir commencer? En effet, ces conditions ne sont pas favorables à l'exercice de l'art de ces jeunes.

**01.02** Jan Jambon, ministre: Monsieur le président, monsieur Piedboeuf, le comité de pilotage en charge de l'évolution, notamment, du projet de constitution de l'entité juridique a statué récemment sur une partie importante des discussions menées ces derniers mois. Une réunion de ce comité s'est encore tenue le 17 juin en mon cabinet, au cours de laquelle chacune des parties a marqué son accord de principe sur les projets de statuts, de pacte des actionnaires et de plan financier. Avant que les parties ne présentent ces documents pour accord définitif à leurs gouvernements respectifs, la décision a été prise de transmettre ces documents à un notaire pour en recevoir un premier avis juridique quant à leur contenu.

Dès réception des remarques du notaire et adaptation éventuelle des statuts sur la forme, les documents pourront alors être présentés pour accord aux gouvernements respectifs de chacune des parties.

J'affirme qu'aucune des parties n'est responsable de la durée des discussions à mener. Celles-ci, ainsi que les documents à produire afin de concrétiser les discussions prises antérieurement, évoluent simultanément et dans la bonne direction.

Au sein du comité de pilotage, dont font partie les deux Communautés actionnaires du projet, sont également évoquées les futures études qui permettront la réalisation des travaux de rénovation et de restauration. Les Communautés, française et flamande, suivent le dossier et ma cellule stratégique est régulièrement en contact avec celles-ci.

Les documents relatifs à la constitution de la société sont prêts et ont été présentés à un notaire pour relecture juridique. Le cahier des charges relatif à l'étude du masterplan est prêt et devrait être présenté par le cabinet du ministre en charge de Beliris aux membres du gouvernement fédéral dans les meilleurs délais. Les travaux pourront commencer lorsque les études du masterplan seront terminées et qu'un entrepreneur sera désigné par l'intermédiaire d'un marché public.

**01.03 Benoît Piedboeuf (MR):** Monsieur le ministre, je me réjouis de ne plus devoir assister à un concert de canons à chaleur.

*Het incident is gesloten.  
L'incident est clos.*

De **voorzitter**: De heer Degroote is niet aanwezig. Zijn vraag nr. 11138 wordt geschrapt. De heer Vermeulen is niet aanwezig. Zijn vraag nr. 11377 wordt geschrapt. Mevrouw De Wit is niet aanwezig. Haar vraag nr. 11425 wordt geschrapt.

**02 Vraag van mevrouw Karin Temmerman aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het toewijzen van een leegstaand pand aan de FOD Mobiliteit voor de hervestiging van de DIV-antenne in Gent" (nr. 11527)**

**02 Question de Mme Karin Temmerman au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "l'attribution au SPF Mobilité d'un immeuble inoccupé pour la relocalisation de l'antenne DIV à Gand" (n° 11527)**

**02.01 Karin Temmerman (sp.a):** Mijnheer de minister, ik schets kort de situatie. In Gent ligt er een kantoor van de DIV in een fietsstraat. Wij voeren in Gent een doorgedreven mobiliteitspolitiek. Een autogericht kantoor vestigen bijna in het centrum; in een fiets- en woonstraat waar geen andere activiteit is, is een beetje een anachronisme.

Ik heb al verscheidene keren de verschillende ministers van Mobiliteit, ook van de vorige regering, daarover geraadpleegd. Iedereen is het er over eens dat het geen goede locatie is voor een DIV-kantoor. Er is geen parkeermogelijkheid; 's morgens staat men in file aan te schuiven om aan het DIV-kantoor te geraken; er is in het kantoor geen mogelijkheid om een wachtzaal in te richten, waardoor de klanten buiten moeten wachten in weer en wind als het slecht weer is of onder de zon als het goed weer is. Dat zorgt voor overlast en iedereen is het erover eens dat een andere locatie moet worden gevonden. Er zijn ook heel veel klachten van buurtbewoners.

Een tijdje geleden heb ik u een lijst gevraagd van leegstaande panden van de Regie der Gebouwen. Er was een pand bij, de voorbouw en de conciërgewoning van de Port Arthurlaan nummer 14, dat ideaal zou zijn om het DIV-kantoor te huisvesten. Dat is een autolocatie en makkelijk bereikbaar, ook voor het openbaar vervoer indien nodig, al komen de meesten met de auto om hun nummerplaat. Ik heb dat gevraagd aan de minister van Mobiliteit, die antwoordde dat die mogelijke locatie werd aangehouden, maar dat gelet op de plannen van de Regie der Gebouwen inzake de verkoop van het gebouw, er geen behoeftestudie werd gemaakt en de locatie niet meer in aanmerking komt.

We zijn een beetje ten einde raad, omdat verschillende locaties keer op keer wegvallen. Het zou bijzonder jammer zijn dat ook die locatie, die echt geschikt is voor het kantoor, ook zou wegvallen.

Mijnheer de minister, staat het gebouw aan de Port Arthurlaan nummer 14 nog op de lijst met leegstaande panden? Zo ja, kunt u aan de Regie der Gebouwen vragen om in samenwerking met de FOD Mobiliteit, die ook die herlocatie wil, die behoeftestudie toch uit te voeren? Kan de verkoop eventueel opnieuw

heroverwogen worden?

**02.02** Minister **Jan Jambon**: Het administratief gebouw op de Port Arthurlaan nummer 14 staat nog steeds op de lijst met leegstaande panden. Het werd in de zomer van 2015 onder leegstandsbescherming geplaatst om, in afwachting van verkoop, verdere teloorgang te voorkomen.

Er werd een bodemverontreiniging vastgesteld. Er is een beschrijvend bodemonderzoek in uitvoering. Zodra de VLAREM-voorwaarden voor een overdracht vervuld zijn, zal de verkoopprocedure worden voortgezet met het oog op het geven van een verkoopmandaat aan het Federaal Aankoopcomité.

De Regie der Gebouwen is op de hoogte van de huisvestingsproblematiek van de DIV te Gent. De Regie der Gebouwen zal in samenwerking met de DIV naar een oplossing zoeken.

Op een vergadering in april 2016 heeft de Regie der Gebouwen aan de DIV gevraagd om zijn behoeften in kaart te brengen en te laten valideren door de Inspectie van Financiën, geaccrediteerd bij de FOD Mobiliteit en Vervoer. Aan de hand van dat gevalideerd behoeftesprogramma zal de Regie der Gebouwen vervolgens onderzoeken of en welke mogelijkheden er zijn binnen het patrimonium van de federale overheid.

Er werd vernomen dat de grootteorde van de behoeften ongeveer 120 m<sup>2</sup> zou bedragen. De site gelegen te Gent op de Port Arthurlaan nummer 14, bestaat uit een voorbouw met een brutovloeroppervlakte van 630 m<sup>2</sup> en een achterbouw van 1 236 m<sup>2</sup>. De gebouwen dateren van 1966 en hebben nood aan een grondige renovatie voor ze een nieuwe bestemming kunnen krijgen.

Het opschorten van de verkoop kan alleen worden overwogen als de behoefte van de DIV min of meer overeenstemt met de totale beschikbare oppervlakte van de site. De voorlopige cijfers tonen dat eigenlijk niet aan. Het zou niet economisch zijn om enkel een beperkt deel van de voorbouw ter beschikking te stellen van de DIV en de rest van de site te laten leegstaan en om dan voor die beperkte herbestemming een renovatie van het gebouw te moeten uitvoeren.

Als het klopt dat de DIV maar 120 m<sup>2</sup> meter nodig heeft, dan zullen geen ruimte van 2 000 m<sup>2</sup> gebruiken. Mocht er nu een project zijn van veel federale gebouwen in Gent op die site waar de DIV dan deel van uitmaakt, dan kan dat overwogen worden.

We wachten dus eerst het behoeftesprogramma van de DIV af.

**02.03** **Karin Temmerman** (sp.a): Mijnheer de minister, bedankt voor uw antwoord en zeker ook voor de bereidheid om een en ander verder te bekijken. Ik wil hier echt de nadruk op leggen, want waar het kantoor nu gesitueerd is, is dat een onhoudbare situatie omdat onder andere bezoekers daar in de file moeten staan wachten en er geen parkeerplaatsen zijn. Ik hoop dat de FOD Mobiliteit samen met de Regie der Gebouwen een oplossing vindt, maar ik vrees daar enigszins voor. Wij hebben ook met de stad al gekeken naar een aantal mogelijkheden en de Regie der Gebouwen is niet echt flexibel om daarvoor een oplossing te zoeken.

Mijnheer de minister, overigens, de betreffende locatie is nu niet vergunningsplichtig, omdat er een kantoorgebouw gehuisvest was. Mocht men daar veranderingen aanbrengen, dan kan de huidige plek nooit een vergunning krijgen, omdat de locatie op het vlak van mobiliteit gewoon niet haalbaar is.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

Le **président**: La question n° 11582 de M. Gilkinet est transformée en question écrite.

**03** **Question de M. Gilles Vanden Burre au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le transfert de la propriété du Petit Château à la Ville de Bruxelles dans le cadre du dossier de la prison de Haren" (n° 11650)**

**03** **Vraag van de heer Gilles Vanden Burre aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de overdracht van het Klein Kasteeltje aan de stad Brussel in het kader van het dossier van de gevangenis van Haren" (nr. 11650)**

**03.01** **Gilles Vanden Burre** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, monsieur le ministre, je me permets de revenir une fois encore sur le dossier de la future méga-prison de Haren, duquel nous avons déjà beaucoup

discuté ainsi qu'avec votre collègue Koen Geens.

Ces derniers mois, ces dernières semaines et depuis que j'ai déposé ma question, ce dossier a encore connu des évolutions. Je souhaite vous questionner sur le changement de décision de la Ville de Bruxelles au sujet du sentier du Keelbeek. La Ville, fin juin, a finalement accédé à la demande du consortium Cafasso de déplacer le sentier. Ce revirement serait, selon plusieurs sources et selon des retours de terrain, lié à des compensations. On parle de compensations liées à la cession du Petit Château qui appartient aujourd'hui à la Régie des Bâtiments. Dans le cadre de l'évolution de ce dossier, je voulais vous poser les questions suivantes.

La première portait sur l'accord avec la Ville de Bruxelles, mais depuis lors, on sait qu'un accord a été trouvé pour le sentier du Keelbeek. Par contre, on ignore quelles sont les compensations qui seront accordées à la Ville pour ce revirement.

Pouvez-vous également confirmer la cession prochaine de propriété du Petit Château de la Régie des Bâtiments à la Ville de Bruxelles? Est-ce encore le cas? Cette cession est-elle sur la table et si oui, quelles en sont les conditions?

Je profite du fait que je suis devant vous pour évoquer le dossier de la prison de Haren. Le ministre Geens a annoncé qu'elle serait terminée en 2019. A-t-on davantage de précisions sur les dates d'obtention des permis, qui vont conditionner le début des travaux, mais également sur la signature du contrat avec le consortium Cafasso? Je vous remercie pour vos réponses.

**03.02 Jan Jambon**, ministre: Monsieur Vanden Burre, le collègue communal et le conseil communal ont approuvé respectivement le 9 et le 27 juin 2016 le déplacement du sentier du Keelbeek en vue de la construction de la nouvelle prison à Haren.

Il n'existe actuellement pas de projet concret de cession de propriété du Petit Château à la Ville de Bruxelles.

La date de fin des travaux de la prison de Haren, tenant compte des permis encore à délivrer, des risques de recours et la mise à disposition des infrastructures, est estimée à ce jour courant 2020.

En ce qui concerne votre question portant sur le début des travaux, je fais référence à la question précédente. Les travaux prendront près de 32 mois et ne commenceront que lorsque les permis seront exécutoires et par conséquent lorsque le contrat aura été signé avec le consortium privé.

**03.03 Gilles Vanden Burre** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, par rapport aux compensations à la Ville de Bruxelles, je prends note de votre réponse. Vous me dites qu'il n'existe pas de projet concret. J'imagine cependant qu'il existe bien quelque chose et j'y reviendrai.

Nous suivons attentivement le timing des travaux: 32 mois à partir de la délivrance des permis - qui ne sont pas encore délivrés. Par ailleurs, nous pouvons nous attendre à de nombreux recours. Le timing sera probablement revu de nombreuses fois.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

#### **04 Questions jointes de**

- **Mme Karine Lalieux au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la rénovation des musées fédéraux" (n° 11859)**

- **M. Michel de Lamotte au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la rénovation urgente des bâtiments des musées nationaux" (n° 11945)**

#### **04 Samengevoegde vragen van**

- **mevrouw Karine Lalieux aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de renovatie van de federale musea" (nr. 11859)**

- **de heer Michel de Lamotte aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de dringende renovatie van de gebouwen van de nationale musea" (nr. 11945)**

**04.01 Michel de Lamotte** (cdH): Monsieur le président, monsieur le ministre, ma question date de fin mai, nous sommes le 19 juillet et divers événements sont donc intervenus entre-temps.

J'y parlais d'une note que vous deviez déposer au Conseil des ministres sur la rénovation urgente des bâtiments du Musée des Beaux-Arts et sur ceux du parc du Cinquantenaire. On évoquait à l'époque des informations véhiculées par la presse et le plan prévoyant un investissement de 145,1 millions d'euros qui s'étalerait jusque fin 2020, avec une phase d'urgence pour la réparation des toitures pour un montant de plus de 35 millions d'euros. Ces montants seraient à charge de Beliris et de la Régie des Bâtiments et seraient attribués en fonction d'une étude d'un masterplan plus général pour la rénovation de ces musées.

Le futur masterplan permettra également d'affiner les besoins et les coûts liés à la réforme des établissements scientifiques fédéraux et la création de l'Agence spatiale européenne que votre collègue, Mme Sleurs, essaie difficilement de mettre en place.

Mes questions s'articulent autour de la politique de votre collègue, Mme Sleurs.

Pouvez-vous nous confirmer les montants relevés par la presse? Quelle est la répartition entre les musées? À quelles fins seront affectés ces montants?

Comment ont été déterminées les priorités? Avec qui ont été pris les contacts au sein de chacun des musées?

Quand sera disponible le futur masterplan? Que devra-t-il contenir exactement?

Comment ont été décidés ces investissements, compte tenu des réformes en préparation, notamment avec la ministre de la Politique scientifique, Mme Sleurs? N'existe-t-il pas un risque d'incohérence entre ses décisions et une politique qui doit être mise en place.

L'an dernier, Mme Sleurs avait déjà réclamé des mastersplans à chacun des établissements scientifiques fédéraux. Ont-ils été consultés pour prévoir les investissements annoncés et déposés dans votre note lors du Conseil des ministres?

**04.02 Jan Jambon**, ministre: Monsieur de Lamotte, je vous confirme le montant total de 145 millions d'euros révélés par la presse. Ce montant sera affecté entre les années 2016 et 2022 aux études nécessaires à la réalisation du masterplan ainsi qu'aux travaux de rénovation, de restauration et de réaménagement à réaliser. La répartition de ce montant est la suivante:

- pour les Musées royaux d'Art et d'Histoire, 92,6 millions d'euros;
- pour l'Institut royal du patrimoine artistique, 8,1 millions d'euros;
- pour le Musée de l'Armée, 15,4 millions d'euros;
- pour Autoworld, 4,1 millions d'euros,
- pour le Musée royal des Beaux-Arts, 19,1 millions d'euros;
- pour le Bâtiment Dynastie, 5,8 millions d'euros.

La rénovation des toitures a été proposée par la Régie des Bâtiments comme étant la priorité absolue. Les autres priorités seront déterminées en concertation conjointe avec la secrétaire d'État à la Politique scientifique, les responsables des musées et la Régie des Bâtiments.

En ce qui concerne votre question sur les futurs masterplans, l'adjudication des études de masterplans est prévue en 2016 et en 2017. Dans une première phase, les Musées royaux d'Art et d'Histoire, l'Institut royal du patrimoine artistique, le Musée de l'Armée et le Bâtiment Dynastie feront l'objet d'un masterplan. Le temps nécessaire estimé par l'équipe d'étude pour terminer les différentes phases de l'étude du masterplan, sera l'un des critères d'attribution du marché public. Le masterplan pour le Mont des Arts est attendu d'ici fin 2017, celui pour le Cinquantenaire avec quatre différentes institutions demandera sans aucun doute une plus longue période d'étude.

À propos des décisions sur les investissements, ceux-ci ont été décidés en collaboration complète avec ma collègue, Elke Sleurs, et tiennent compte de ces réformes en préparation. Les équipes d'études impliqueront les institutions scientifiques renseignées dans l'élaboration des masterplans. Les institutions scientifiques doivent faire savoir ce qu'elles veulent pour leurs musées respectifs.

**04.03 Michel de Lamotte** (cdH): Je vous remercie pour vos réponses, monsieur le ministre. J'en prends acte.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

Le **président**: La question n° 11901 de Mme Poncelet est transformée en question écrite.

**05 Question de M. Paul-Olivier Delannois au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le terrain militaire au Luchet d'Antoing et le projet d'un comité de quartier" (n° 12904)**

**05 Vraag van de heer Paul-Olivier Delannois aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het militaire terrein in de wijk Luchet d'Antoing en de plannen voor de oprichting van een wijkcomité" (nr. 12904)**

**05.01 Paul-Olivier Delannois** (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, je reviens vers vous concernant le projet d'un comité de quartier accompagné d'associations tournaisiennes pour redynamiser le Luchet d'Antoing à Tournai.

Il s'agit d'une réflexion menée à propos d'un éventuel aménagement d'un terrain appartenant à l'État. Un groupe de travail a en effet été lancé afin de repenser cet espace. Un espace qui, je le rappelle, est depuis des années inoccupé n'apporte aucune valeur ajoutée et est par ailleurs entretenu par les services communaux de la Ville de Tournai.

Ce projet poursuit un but social et écologique par la mise en place d'une zone de rencontre entre les riverains à travers la création de toute une série d'infrastructures créatrices de liens.

En vue d'obtenir une concession du terrain, le projet a été envoyé au ministère de la Défense, qui était propriétaire du terrain avant que la Régie des Bâtiments n'en fasse l'acquisition.

Désormais, le groupe de travail est dans l'attente. Le dossier a-t-il été transmis à la Régie des Bâtiments? Quelles seront les suites de ce dossier?

**05.02 Jan Jambon**, ministre: Monsieur le président, monsieur Delannois, dans le cadre d'une éventuelle construction d'un centre administratif à Tournai, la Régie des Bâtiments a porté son intérêt pour l'acquisition du terrain de la Défense situé au Quai du Luchet d'Antoing. Ce site représente une réelle opportunité afin d'y regrouper, entre autres et si nécessaire, les services du SPF Justice.

Cette acquisition n'a pas encore pu être concrétisée aujourd'hui car la réorganisation des arrondissements judiciaires annoncée par le ministre de la Justice début 2015 est toujours en cours et retarde quelque peu les décisions quant à l'avenir des institutions judiciaires, notamment tournaisiennes.

Cette acquisition est donc reportée dans notre programme d'investissement 2017. Toutefois, la Régie des Bâtiments, dans le cadre de son projet potentiel de centralisation des services publics sur ledit terrain, ne peut envisager une concession de celui-ci pour la création d'infrastructures à moyen ou à long terme.

**05.03 Paul-Olivier Delannois** (PS): Donc, si je comprends bien, vous acceptez que l'on puisse utiliser ce terrain sous forme de concession.

**05.04 Jan Jambon**, ministre: Non. Nous attendons la réorganisation des arrondissements judiciaires pour concentrer des services sur ce terrain-là. Cela aurait déjà dû être fait, mais cela prend un peu plus de temps. Nous gardons notre intérêt pour ce terrain jusqu'à ce que le département de la Justice aura décidé s'il va l'utiliser ou non. Entre-temps, nous ne pouvons pas accorder de concession pour y faire des constructions.

**05.05 Paul-Olivier Delannois** (PS): Il ne s'agit pas de constructions. C'est simplement un comité de quartier qui veut procéder à certaines plantations.

**05.06 Jan Jambon**, ministre: Alors, cela pourrait s'envisager.

**05.07 Paul-Olivier Delannois** (PS): Très honnêtement, je suis un peu surpris par votre réponse. Vous dites que vous attendez la Justice; mais je n'y crois plus une demi-seconde, depuis le temps que j'attends que le ministre Geens fasse savoir ce qu'il compte faire sur ce terrain. Sans vouloir faire un vilain jeu de mots, je crains que nous ne risquions, vous et moi, de prendre racine sur ce terrain qui est, pour l'instant, inoccupé.

Donc si l'on fait un petit récapitulatif dans le temps, nous constatons qu'un bâtiment est à disposition alors que différents ministres affirment qu'un nouveau palais de Justice sera construit. À chaque question que je pose au ministre de la Justice, il affirme ne pas très bien savoir, selon son masterplan, où le projet va!

On achète donc un terrain dont on ne sait pas très bien ce qu'on fera mais vous me dites que peut-être le ministère de la Justice y sera rassemblé. Je ne souhaite que vous croire mais honnêtement, je n'y crois plus. Paul Valéry disait: "En toute chose inutile, il faut être divin ou ne pas s'en mêler". Je ne sais pas si vous êtes Dieu, mais si vous l'êtes en effet, je suis content. Mais effectivement, vous risquez à un moment donné de vous retrouver avec un terrain acheté et dont vous ne saurez que faire plus tard. J'espère me tromper.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

**06 Question de M. Éric Thiébaud au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "l'état du palais de justice de Mons" (n° 13031)**

**06 Vraag van de heer Éric Thiébaud aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de staat van het gerechtsgebouw van Bergen" (nr. 13031)**

**06.01 Éric Thiébaud** (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, j'ai interrogé à plusieurs reprises votre collègue ministre de la Justice pour le sensibiliser sur l'état déplorable du palais de justice de Mons, situé rue de Nimy.

À plusieurs reprises, je l'ai exhorté à prendre des mesures urgentes pour sécuriser le bâtiment afin d'éviter tout risque d'incident et que des personnes soient blessées. Malheureusement, mes appels n'ont pas été suffisamment entendus. C'est ainsi que l'Inspection du travail a dû faire fermer l'accès à la salle des pas perdus, suite à la chute de morceaux des caryatides sur un membre du personnel, malgré l'installation d'un filet de sécurité.

Si je vous interroge aujourd'hui, monsieur le ministre, c'est parce qu'il est grand temps que la Régie des Bâtiments prenne la mesure du danger et entame enfin les travaux indispensables pour sécuriser, une bonne fois pour toutes, le palais de justice de Mons.

Il est maintenant avéré que la stabilité du bâtiment n'est plus assurée en certains endroits. Non seulement des caryatides s'effondrent dans la salle des pas perdus, mais on constate également des fissures, des infiltrations d'eau, des peintures défraîchies, des luminaires cassés ou complètement inutilisables. Tant les toilettes réservées au personnel que celles destinées au public sont pratiquement inutilisables.

Dès lors, monsieur le ministre, la Régie des Bâtiments est-elle consciente du danger que constitue le palais de justice de Mons? Quelle réponse est-elle apportée à l'Inspection du travail pour sécuriser le bâtiment et permettre, notamment, la réouverture de la salle des pas perdus? Au-delà du dépôt d'un simple filet de sécurité pour empêcher la chute de caryatides, des travaux de rénovation d'envergure vont-ils enfin voir le jour pour sécuriser le bâtiment? Un budget supplémentaire sera-t-il dégagé à cette fin?

**06.02 Jan Jambon**, ministre: Monsieur Thiébaud, les caryatides sont des moulages en plâtre vernis habillant des colonnes métalliques. Ce ne sont donc pas les statues elles-mêmes qui portent la structure mais les colonnes en fonte qu'elles habillent. La Régie des Bâtiments a fait expertiser les caryatides par son service Stabilité. Les désordres qui ont pu être observés sur les caryatides du palais de justice de Mons lors de la visite du 7 juin dernier ne sont pas de nature à remettre en cause la stabilité du bâtiment ni de sa toiture. Ces conclusions sont identiques à celles des expertises précédentes de 2006 et 2011. Il s'agit principalement de fissures dans des éléments non porteurs. Afin de lever tous les doutes, il est prévu d'ausculter les poutres dont les moulures sont les plus abîmées. Pour ce faire, il est nécessaire de préparer un marché pour déshabiller les poutres concernées de leurs moulures. Une fois les poutres visibles, le service Stabilité de la Régie des Bâtiments viendra constater l'état des poutres et décidera de la nécessité de les remplacer ou pas. Les travaux de déshabillage des parties les plus abîmées sont planifiés pour la

deuxième quinzaine du mois d'août 2016.

Entre-temps, afin de se prémunir des risques de chute de morceaux de plâtre, un filet de sécurité renforcé de câbles métalliques a été placé le 4 juillet. Ce dernier a été inspecté par la firme SECO le 8 juillet en vue d'une réception technique.

Des infiltrations d'eau ont eu lieu au niveau de la verrière en 2012. Elles ont été réparées. La couverture en zinc et en ardoises naturelles est actuellement en bon état et ne présente pas d'infiltration d'eau.

En ce qui concerne l'électricité, l'éclairage et la détection incendie, le remplacement des éclairages de sécurité vétustes est en cours. La fin des travaux est prévue le 18 août 2016.

Le remplacement de luminaires vétustes dans les couloirs du premier étage, ainsi que dans la salle d'audience du rez-de-chaussée à gauche, est terminé. Le *relighting* complet du palais de justice sera étudié lors de la rénovation du bâtiment. Le remplacement des tableaux électriques divisionnaires est à l'engagement depuis le 20 juin dernier.

La mise en conformité de la détection incendie au palais de justice et dans l'extension du palais de justice sera proposée à l'engagement en juillet 2016.

Le contrôle légal des installations à basse tension du palais de justice et des locaux abritant les pièces à conviction est planifié en août 2016.

En ce qui concerne la rénovation, un inventaire de l'état des locaux du palais de justice a débuté, dans l'attente du masterplan du SPF Justice. La réorganisation des arrondissements judiciaires annoncée par le ministre de la Justice début 2015 est toujours en cours au sein des arrondissements judiciaires. En fonction des décisions à ce sujet, un plan directeur sera alors établi afin de planifier méthodiquement les travaux de rénovation à consentir.

Il est à noter que, le bâtiment étant classé, les démarches urbanistiques et surtout patrimoniales vont nécessiter un délai non négligeable dans la programmation des travaux.

**06.03** **Éric Thiébaud** (PS): Monsieur le ministre, je suis rassuré quant à la stabilité du bâtiment. Vous m'annoncez que des investissements seront réalisés pour sécuriser le bâtiment mais je ne suis pas rassuré concernant le sort des caryatides. Si les poutres entourées des caryatides en plâtre sont déshabillées, il n'y a plus de caryatides. Je suis inquiet car celles-ci font le cachet du bâtiment de Mons.

**06.04** **Jan Jambon**, ministre: Monsieur Thiébaud, les caryatides ne seront pas détruites. Nous les remettrons.

**06.05** **Éric Thiébaud** (PS): Je l'espère.

**06.06** **Jan Jambon**, ministre: Si les cathédrales peuvent être réparées...

**06.07** **Éric Thiébaud** (PS): Cela devrait pouvoir se faire.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

Le **président**: M. Denis Ducarme étant absent, sa question n° 13102 est supprimée. La question n° 13108 de Mme Lahaye-Battheu est transformée en question écrite. Toutes les questions ont ainsi été traitées avant les vacances. Je remercie le ministre ainsi que les collègues présents.

*La réunion publique de commission est levée à 10.42 heures.*

*De openbare commissievergadering wordt gesloten om 10.42 uur.*